

No 48 – juillet 2026



La Chronique de CORBY



FETE PATRIOTIQUE SAMEDI 1^{ER} AOUT 2026

Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1^{er} août qui sera célébrée aux alentours de la grande salle selon le programme ci-dessous.

- 18h30 **Accueil – Apéritif offert par la commune**
- 19h00 **Repas, sur inscription, à prix modéré**
- 21h00 **Départ du cortège aux flambeaux**
- 21h30 **Cérémonie autour du feu**



Inscription jusqu'au 27 juillet 2026 au moyen du bulletin joint à cette publication.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

RESUME DES OBJETS SOUMIS AU CONSEIL GENERAL LORS DE SA SEANCE DU 10 JUIN 2026

- **Comptes 2025 – préavis 1-2026**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Boris Bron, a accepté les comptes de l'année 2025 qui bouclent avec un excédent de revenu de fr. 12'022.04.

- **Rapport de gestion 2025 – préavis 2-2026**

Le Conseil général a approuvé la gestion de l'exercice 2025.

- **Péréquation financière sur les transports scolaires – préavis 3-2026**

Le Conseil général a approuvé la modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale Yvonand et environs.

Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2025

Marrel Nicolas	Démolition partielle des bâtiments ECA n° 124 et 193. Création de deux villas mitoyennes.
Jean-Daniel Richard	Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / CRAY, parcelle 303.
Duruz Line	Construction de 2 villas jumelles, un couvert à voitures avec cabanons et aménagement de places de parc.
Viquerat Frédéric	Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC géothermie, parcelle 304
Didier Flaction	Construction de 3 villas individuelles, parcelle 14C
Didier Flaction	Création d'un immeuble de 5 logements, parcelle 14B
PPE LA CRAUSE	Démolition du bâtiment ECA 204 – Construction de 2 villas individuelles, parcelle 338
Poretti Serge	Forage géothermique pour 1 sonde géothermique et PAC à la rue de la Baume 1a, parcelle 301
Richard Jean-Daniel	Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Rue de la Baume 2, parcelle 303
Flaction Didier	Création d'un immeuble de 5 logements Rue du Grand-Borgeaud, parcelle 14b
Flaction Didier	Création de 3 villas individuelles Rue du Grand-Borgeaud, parcelle 14c
Viquerat Frédéric	Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC géothermique Rue du Battoir 5, parcelle 304
Miéville Roland	Création de 2 appartements dans le volume existant Rue du Crêt, parcelle 52

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2025

Esther et Gergely NAGY	Installation panneaux solaires Rue du Grand-Borgeaud 41, parcelle 217
Rolle Perrine et Pascal	
Viquerat Marc-Antoine	Installation panneaux solaires Rue du Crêt 24, parcelle 537
Tschumi Corinne	Abattage d'un vieux cerisier, parcelle 61
	Isolation d'un mur côté nord-est de l'habitation Rue du Grand-Borgeaud 20
Viquerat Marc-Antoine	Abattage de deux arbres, derrière le bâtiment ECA 120, un cerisier et un noyer.
Duflos Julie et Richard	Construction d'une pergola à toiles (3 faces) électrique, rue de la Condémine 2
Benoit	
Vanessa et Thierry	Mise en place d'une piscine hors sol de 11530 litres à la rue de la Gotalle 2
Viquerat	
Cochard Martine	Pavage devant la ferme Rue du Grand-Borgeaud 15
Lazzaro Noemi et	Pose d'un car port sur les places de parking devant la maison
Massimo	Rue du Crêt 4, parcelle 38
	Transformation de la fenêtre côté route par une porte-fenêtre donnant accès à la terrasse, Rue du Crêt 4, parcelle 38
Lazzaro Noemi et	
Massimo	
Armada Valentine et	Construction d'une pergola à lames amovibles en toiture Rue de la Gotalle 5, parcelle 771
Lima Mario	
Duruz Line	Réfection du toit Rue du Stand 5, parcelle 89
Chevalley Heidi	Réfection du toit Rue des Fontaines 10
Viquerat Marc-Antoine	Abattage d'un cerisier qui sera remplacé par un Liquidambar styraciflua ou similaire. Plantation compensatoire d'un fruitier hautes tiges parcelle 61
Thomas Emilie et	Annonce d'installation solaire Rue du Crêt 32a, parcelle 765
Jérôme	

BUREAU COMMUNAL

Administration communale - Contrôle des habitants
Bourse communale

**Le bureau communal sera fermé
du
20 juillet au 2 août, ainsi que le
10 août 2026**

Les personnes qui auraient des documents à établir (carte d'identité - attestation de domicile ou autres) voudront bien prendre leurs dispositions.

ATTENTION, LA DECHETTERIE SERA FERMEE LE 1^{er} AOUT 2026



LEGISLATURE 2026-2031

Municipalité

Au 1^{er} juillet 2026, la Municipalité se compose comme suit :

Administration générale, finances, assurances, police

Tanner Fabrice, Syndic; Suppléante : Ariane Bovet, Vice-syndique

Ecoles, petite enfance, assurances sociales, déchetterie

Bovet Ariane; Vice-syndique ; Suppléant : Tanner Fabrice, Syndic

Bâtiments, police des constructions, défense civile

Sauser Norbert; Suppléant : Zuppinger Philippe

Eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie, éclairage public, informatique

Philippe Zuppinger; Suppléant : Moccand Daniel

Routes, chemins, cimetière, forêts, domaines, employé communal, parcs, promenades

Moccand Daniel; Suppléant: Sauser Norbert

Conseil Général

1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

Président du Conseil général - 1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

BRON Boris

Vice-président du Conseil général - 1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

AEBERHARD David

Secrétaire du Conseil général - législature 2026-2031

BEZY Christine

Huissière - législature 2026-2031

PLANTIER Djamilah

Scrutateurs - 1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

BRODARD Catherine et DEVALLONNE Stéphane

Scrutateurs suppléants - 1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

RICHARD Benoît et BRODARD Rodrigue

Commission de gestion - 1^{er} juillet 2026 - 30 juin 2027

VIQUERAT Vanessa – KAPPS Ariane – DURUZ Loris – VIQUERAT Sébastien – Viquerat Frédéric
Suppléants : CASTELIER Françoise – CORDA Cristiano

Commission communale de recours - législature 2026-2031

A repourvoir

Commission technique – législature 2026-2031

A repourvoir

**Commission pour l'étude du nouveau projet de règlement en lien avec l'eau claire –
Législature 2026-2031**

A repourvoir

**Commission de l'étude du projet de révision des statuts du Service Défense Incendie et
Secours du Nord Vaudois (SDISNV) – législature 2026-2031**

A repourvoir

Commission place de jeux – Législature 2026-2031

A repourvoir

Délégués à l'Association d'amenée d'eau "La Menthue" - législature 2026-2031

CHAILLET Jacques – DEBETAZ Julien

**Délégué suppléant pour le Conseil Intercommunal de l'organisation régionale de la
protection civile du Jura-Nord Vaudois – Législature 2026-2031**

HERMINJARD Pierre-Philippe

**Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) -
législature 2026-2031**

CASTELIER Françoise

Suppléante : VIQUERAT Vanessa

COMMISSION PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Suite à la démission de l'un des membres, un poste est à repourvoir au sein de cette commission. Toute personne intéressée peut s'adresser à l'administration par mail à greffe@cronay.ch.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette législature, les Conseillères et Conseillers sont tous chaleureusement remerciés pour leur engagement, de même que les personnes qui terminent leur mandat.

ENTRETIEN DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :



Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une **hauteur maximale de 60 centimètres** lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité des piétons et de la circulation. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

GRILLES ET BORDS DE ROUTE EN GENERAL

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues et de curer et vidanger les grilles.

Les grilles se situant sur les propriétés privées doivent être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

D'autre part, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

PARKING PUBLIC

La Municipalité rappelle à la population qu'il n'est pas autorisé de laisser des véhicules sans plaque sur les parkings publics.

Merci pour votre collaboration.

GENDARMERIE – POLICE CANTONALE



**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.
Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque
n'agissent pas ainsi !**

Plus d'infos : votrepolice.ch

Et si ça vous arrive, appelez le **117**

RECRUTEMENT POMPIERS

Le domaine des sapeurs-pompiers vous intéresse et vous souhaiteriez obtenir de plus amples informations ? Vous pouvez contacter le SDIS Nord Vaudois à info@sdisnv.ch



CANICULE

Prévention : se rafraîchir, anticiper

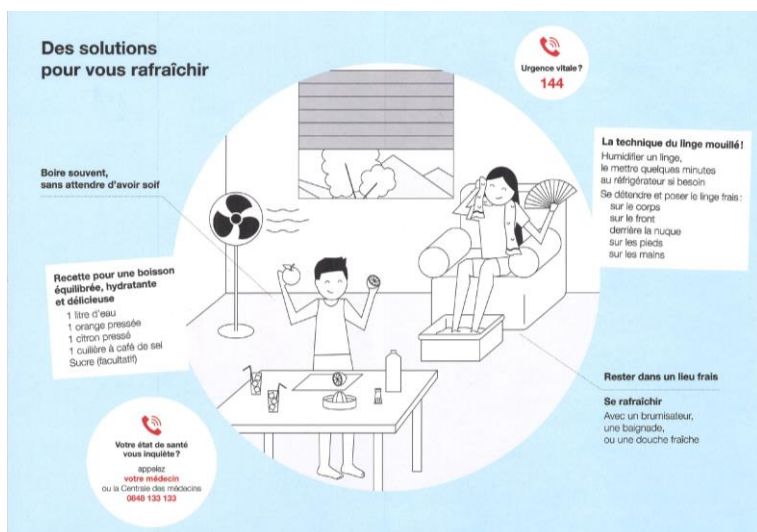
En cette période estivale, il est important de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques ainsi que les jeunes enfants. Plusieurs gestes de prévention sont efficaces et permettent de réduire les risques :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
- Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
- Adapter l'heure et l'intensité de son activité physique. L'activité physique en période de fortes chaleurs augmente le risque de coup de chaleur ou d'hyperthermie d'effort, pouvant conduire au décès par arrêt cardiaque. Il est donc recommandé de planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt.
- Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.

Coup de chaleur, que faire ?

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences. Ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée ($> 40^{\circ}\text{C}$), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires.

En présence de signaux d'alerte, il faut agir immédiatement et appeler le médecin traitant, le 0848 133 133 ou, en cas de danger vital, contacter le 144.



En attendant les secours, il est important de s'hydrater et se rafraîchir à l'aide de linges humides (pas excessivement froids) ou à l'aide d'un brumisateur.

Par ailleurs, de nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/chaleur

SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIERE

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.



Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent en-dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche.

Situées près de nos maisons, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

Ces pollutions peuvent et doivent être évitées !

Lors de vos activités en plein air, développez des réflexes aussi simples qu'un jeu d'enfant :

- Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures.
- Soyez attentifs aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Dosez vos produits selon les conseils d'utilisation qui figurent sur les emballages.
- Récupérez et déposez les excédents des produits nocifs que vous utilisez dans les centres de collectes.
- Nettoyez les pinceaux et autres outils de bricolage dans des lieux adaptés.
- Lavez votre voiture dans un espace dédié à cette activité
- Si vous faites la vidange vous-même, récupérez l'huile de votre moteur et apportez-la à la déchetterie.

Dans tous les cas... Evitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles.

Recette maison d'un désherbant 100% naturel :

- 5 litres d'eau
- 1kg de sel iodé
- 200 ml de vinaigre blanc

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commence à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

Autres désherbants naturels : eau de cuisson des pommes-de-terre et purin d'orties.

FRELON ASIATIQUE

Conformément à l'arrêté du 25 mars 2026 sur la destruction des nids de frelons asiatiques (ADeFA), toute personne est tenue de procéder à la destruction des nids primaires ainsi que des nids secondaires présentant un risque sécuritaire et public par la Commune dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à faire appel à une entreprise spécialisée ou à un apiculteur formé pour une telle intervention. Une liste non exhaustive de prestataires est disponible sur le site du canton de Vaud sous www.vd.ch/especes-exotiques (onglet « frelon asiatique »). Les apiculteurs régionaux sont souvent également formés à ce type d'intervention, en particulier pour les nids primaires.

Pour permettre le suivi de l'espèce dans le canton et évaluer l'efficacité des mesures de lutte, la destruction du nid doit être annoncée sur la plateforme de référence : www.frelonasiatique.ch, sitôt l'intervention réalisée. Nous vous invitons à ne pas oublier cette étape clé dans la démarche.

Toutes les informations utiles sont consultables désormais sur la page : www.vd.ch/especes-exotiques (onglet : frelon asiatique)

Nous vous remercions pour votre collaboration.

CHIENS ERRANTS

Après avoir constaté des chiens seuls sur la voie publique à divers endroits du village, la Municipalité rappelle l'article 69 du règlement communal de police :

Art. 69.- Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les quinze jours dès leur acquisition ou dans les nonante jours dès la naissance. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.

Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières, aux bains publics, ainsi que dans les magasins d'alimentation.

Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse. La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

ENTRETIEN DES TERRAINS – PLANTES NUISIBLES

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux définit les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières, sur l'ensemble du territoire. Ce sont, le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine.

Le chardon des champs



- Feuille découpée et épineuse, bords ondulés
- Tige sans épines
- Fleurs lilas, capitules petits (1,5 à 3 cm) -
- Graines (akènes) avec aigrettes plumeuses
- Tiges souterraines (rhizomes)

Le cirse laineux



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Le cirse vulgaire



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Agir sans attendre. Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

LE SCARABEE JAPONAIS



Reconnaître le scarabée japonais (*Popillia japonica*) organisme de quarantaine

Une menace pour les cultures, les forêts et les espaces verts

Classé comme organisme de quarantaine (organisme nuisible particulièrement dangereux aux végétaux), le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales : **tout soupçon de sa présence sur le territoire doit être signalé au plus vite.**



Comment le reconnaître :

1 Sa taille (environ 1 cm) :
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !



2 Ses couleurs :
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre

3 Abdomen :
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



Que faire en cas de suspicion :

1. Capturer l'insecte et l'enfermer dans un bocal.
2. Attention aux confusions possibles : comparer s'il ne s'agit pas d'une espèce proche (voir au verso).
3. Si le doute persiste, placer l'insecte au congélateur au moins 2 heures.
4. Prendre plusieurs photos de l'insecte mort (côtés et dos).

5. A: Faire votre annonce sur votre portable:



- B: Faire votre annonce à l'aide du formulaire en ligne sur la page de l'inspectorat: DGAV/ Inspectorat/ Popillia

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Mode d'emploi pour l'utilisation du traitement anti-larve biologique VectoBac (BTI)

Ce qu'il faut savoir :

VectoBac® G cible les larves de moustiques tigres avec un agent actif biologique (BTI) respectueux de l'environnement. Se présentant sous forme de granulés, il est facile à appliquer. Bien utilisé, il revêt un rôle majeur dans la lutte contre le moustique tigre.

Où utiliser VectoBac® G ?

En cas de présence de moustiques tigres, traiter avec le Vectobac® G les points artificiels contenant de l'eau stagnante qui ne peuvent pas être vidés ou fermés, notamment les canalisations ouvertes (chenaux), les puits de gouttières qui ne sont pas hermétiquement fermés, les faux planchers. Les étangs et les biotopes naturels ne doivent pas être traités car ils hébergent les prédateurs qui empêchent la présence du moustique tigre (par exemple poissons, amphibiens, puces d'eau ou des larves de libellules).



Où se procurer le VectoBac® G ?

En 2026, les personnes résidant dans les communes du canton de Vaud où est installé le moustique tigre et ne pouvant pas agir sur ses lieux de reproduction potentiels (eau stagnante ne pouvant être vidés ou isolés) peuvent se procurer le Vectobac au point de vente suivant :

Max Hagner SA (Rue Voltaire 14, 1006 Lausanne. Tél : 079 347 50 47 ou 021 616 64 32. Mail : contact@maxhagner.ch)

Comment utiliser le produit ?

- Dosage : 0,5 g ou 30 granules) de Vectobac® G par grille à traiter (soit environ 50 l d'eau). Pour les grandes surfaces : 2 mesures (1 g) de Vectobac® G par m²
- Fréquence : Utiliser 1 mesure environ 1 fois par semaine pendant l'été (de mai à fin septembre). LES GRAINS NE SE DEGRADENT PAS DANS L'EAU : si après une semaine, vous les voyez au fond du récipient ou de la bouche d'égout, cela ne signifie pas que le produit agit encore, il faut, de toute manière, répéter le traitement chaque semaine.
- Efficacité : Appliquer les autres mesures de prévention : www.vd.ch/moustique-tigre

Sécurité

Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit et appliquer les mesures de précaution d'usage.

- Évitez tout contact cutané avec le produit et utilisez des gants lors de l'application
- Éviter la formation de poussière et l'inhalation de poussière. Si la cuillère doseuse est utilisée correctement, la formation de poussière est peu probable. En cas de présence de poussière, utilisez un masque filtrant anti-poussière (avec filtre FFP3 ou équivalent).
- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ne doivent pas utiliser le produit Vectobac® G.
- Conserver le produit à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et frais (< 25 °C).

Contact :

Division biodiversité et paysage

Av. de Valmont 30B, 1014 Lausanne

Courriel: daniel.cherix@unil.ch / alexandra.ngoran@vd.ch

Site web: www.vd.ch/moustique-tigre

CHAINE WHATSAPP

La Municipalité a décidé de créer une chaîne Whatsapp pour tous les citoyens de Cronay. En effet, en cas d'urgence, il est compliqué de pouvoir avertir tout le monde dans les meilleurs délais. Dès lors, la Municipalité souhaite réunir les numéros de téléphone de tous les citoyens afin de pouvoir créer cette chaîne et ainsi pouvoir avertir le plus rapidement possible les personnes concernées.

Les canaux officiels resteront le site internet et le pilier public. Ce qui changera, c'est qu'il n'y aura plus de distribution de tout-ménage en cas d'urgence. Il sera remplacé par un message sur la chaîne Whatsapp de la commune.

Il est important de signaler que seuls les membres de la Municipalité et la secrétaire municipale pourront écrire sur cette chaîne. De plus, les numéros et les noms des personnes faisant partie de cette chaîne n'apparaîtront pas.

Si vous êtes d'accord de faire partie de cette chaîne Whatsapp qui ne sera utilisée que pour les urgences, merci de bien vouloir envoyer votre numéro de téléphone par mail à greffe@cronay.ch ou par courrier à Administration communale, Pl. de l'Eglise 2, 1406 Cronay. Il vous appartient également d'informer l'administration si vous changez de numéro.

Si vous ne voulez pas en faire partie, nous vous remercions de nous le signaler, ce qui nous permettra de vérifier que la diffusion des informations parvient correctement à chacun.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

La Municipalité

COUP DE BALAI 2026

Cette année, le « Coup de balai » s'est déroulé le samedi 28 mars, soit une semaine après la date officielle, décalage rendu nécessaire en raison d'une incompatibilité avec une location de la grande salle. Malgré une météo peu clémente et même quelques flocons de neige en cours d'après-midi, une vingtaine de personnes ont bravé les frimas de cette fin mars pour participer à cette troisième édition. Petits et grands, emmitouflés mais motivés, ont sillonné différents secteurs du village, prêts à se pencher pour ramasser les déchets disséminés ici et là.



Equipés de gilets fluorescents et de gants, les groupes se sont répartis dans les zones prédéfinies pour couvrir l'ensemble du périmètre. Au terme de l'après-midi, un peu moins de 10 kg de déchets ont été récoltés : un résultat encourageant, signe que les collectes des deux dernières années portent leurs fruits et que les déchets s'accumulent moins durablement dans le village.

Après l'effort, le réconfort : tout le monde s'est retrouvé à la grande salle pour partager une collation bien méritée et profiter d'un moment convivial.

Un merci à Monsieur Daniel Gondoux pour son implication constante, ainsi qu'à l'ensemble des personnes présentes pour leur engagement en faveur d'un village de Cronay toujours plus propre.

VISITE DE COMMUNE

En date du 6 juin 2026, a eu lieu la visite de Commune proposée par la Municipalité. C'est bien installée dans les remorques tirées par les tracteurs que la population a pu faire le tour du village. A l'occasion de cette visite, quatre arrêts ont eu lieu. Un premier à la station d'épuration, un deuxième au stand de tir, un troisième au pied du chêne président et un dernier dans nos belles forêts.

Pour terminer, un repas en toute convivialité s'est déroulé à la grande salle.

Nous remercions les personnes qui ont participé à cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance détendue et agréable, sous un ciel bleu et un soleil radieux. Et un merci tout particulier à celles qui ont tenu un stand lors de cette journée ou qui ont œuvré dans l'ombre pour que tout se passe au mieux.

La Municipalité remercie les personnes qui auraient pris des photos de bien vouloir les envoyer par mail à ariane.bovet@cronay.ch (via swisstransfert.ch) afin de compléter la galerie présente sur le site internet de la commune.

La Municipalité





CAFE-PAPOTE



Les **Café-papote** reprennent bientôt !
Ces rencontres matinales, ouvertes aux habitantes et habitants de 60 ans et plus, offrent un moment simple pour se retrouver et partager un café-croissant dans une ambiance détendue. La nouvelle saison débutera prochainement à la grande salle. La Municipalité se réjouit de poursuivre ces rendez-vous qui permettent de vivre des moments d'échange appréciés. Cette année, une rencontre supplémentaire est proposée afin de répondre à l'intérêt manifesté.

Les rencontres auront lieu aux dates suivantes :

- 22 septembre 2026
- 27 novembre 2026
- 20 janvier 2027
- 12 mars 2027
- 3 mai 2027

Si vous n'avez pas encore pris part aux Café-papote et souhaitez nous rejoindre, il suffit d'envoyer un message à Ariane Bovet au **079 621 90 19**.

MESURES DE SECURITE A L'ARRET DU BUS SCOLAIRE

Le nombre d'enfants se rendant à l'école est important, en particulier de très jeunes écoliers et à l'heure de l'arrivée des bus scolaires, une joyeuse effervescence rayonne aux abords du collège. Afin d'assurer la sécurité des écoliers, il a été demandé aux chauffeurs des bus ScolaCar de s'arrêter au milieu de la route. Cette mesure vise à empêcher les autres véhicules de dépasser le bus, réduisant ainsi les risques d'accident.

Gardons cela en tête dès la prochaine rentrée scolaire.

La Municipalité remercie les automobilistes pour leur compréhension et leur collaboration essentielle pour la sécurité des nombreux écoliers.



PERSEIDES

Notre commune rejoindra à nouveau cette année le mouvement Perséides qui, pour la cinquième édition, invite les communes à éteindre leur éclairage dans la nuit du 12 au 13 août, date coïncidant avec le maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides.

L'extinction de notre éclairage public de 00h00 à 4h55 s'inscrit dans une démarche pérenne. Ainsi, c'est toutes les nuits claires que vous avez le loisir d'admirer la voûte étoilée et la Voie lactée en particulier, vous permettant de découvrir l'activité des étoiles filantes, une vision de notre univers que la modernité nous a malheureusement confisquée.



BENEVOLES COMMUNAUX LORS DE CEREMONIES FUNEBRES

Depuis de nombreuses années, la Commune a pour habitude de soutenir les familles dans l'organisation des services funèbres en mettant à disposition des personnes, que ce soit pour la cérémonie à l'église et au cimetière ou pour servir la collation, si les familles le souhaitent.

Pour poursuivre cette tradition et remplacer petit à petit les personnes qui effectuent cette tâche depuis de très nombreuses années, nous souhaiterions trouver quelques personnes qui seraient disponibles et qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour aider les familles en deuil lors de la cérémonie.

Nous souhaiterions tenir une liste de personnes que nous pourrions contacter et remercions celles et ceux qui accepteraient de s'annoncer auprès de l'administration communale.

D'avance un grand merci à celles et ceux qui se sont déjà annoncés et bienvenue à chacune et chacun pour cette tâche.

SOUPE A LA COURGE



Afin de passer un moment convivial et gustatif entre habitants de notre village et d'ailleurs, la société de gymnastique féminine de Cronay va préparer sa traditionnelle soupe à la courge

le samedi 31 octobre 2026 dès 11 h 30.

Nous vous accueillerons à la grande salle où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements ainsi que de divers desserts maison, comme d'habitude à prix modérés !

Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de cette journée, nous vous souhaitons un été radieux.

Société de gymnastique féminine

SOCIETE DE JEUNESSE

La Jeunesse de Cronay a le plaisir de vous communiquer les dates de ses prochaines manifestations et se réjouit de vous retrouver à ces différentes occasions.

Tour de jeunesse – 4 et 5 septembre

Au programme de ce week-end festif : tournois de volley et de pétanque, broche villageoise et afterwork.

Souper de soutien – 20 novembre

Notre traditionnel souper de soutien se tiendra le 20 novembre. Cette année, nous vous proposerons une délicieuse bressane.

Téléthon – 5 décembre

Nous clôturerons l'année avec le Téléthon, le samedi 5 décembre.

Dans l'attente de vous retrouver début septembre, nous vous souhaitons un très bel été.

La Société de Jeunesse

CROSS DES PAPILLONS

Bonjour les Corbeaux,

Une nouvelle aventure sportive et conviviale se prépare à Cronay ! La cinquième édition du Cross des Papillons se tiendra le dimanche 27 septembre 2026, et c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à partager ce moment avec nous.

Que vous soyez amateur de course à pied, promeneur ou simplement curieux de profiter d'une belle ambiance, cette journée est faite pour vous. Petits et grands trouveront leur bonheur grâce à des parcours adaptés, dans un esprit chaleureux et festif.

Tout au long de la journée, vous pourrez vous restaurer grâce à notre buvette proposant boissons chaudes et fraîches, ainsi que de quoi combler les petites faims. Un repas sera également servi à la grande salle de Cronay.

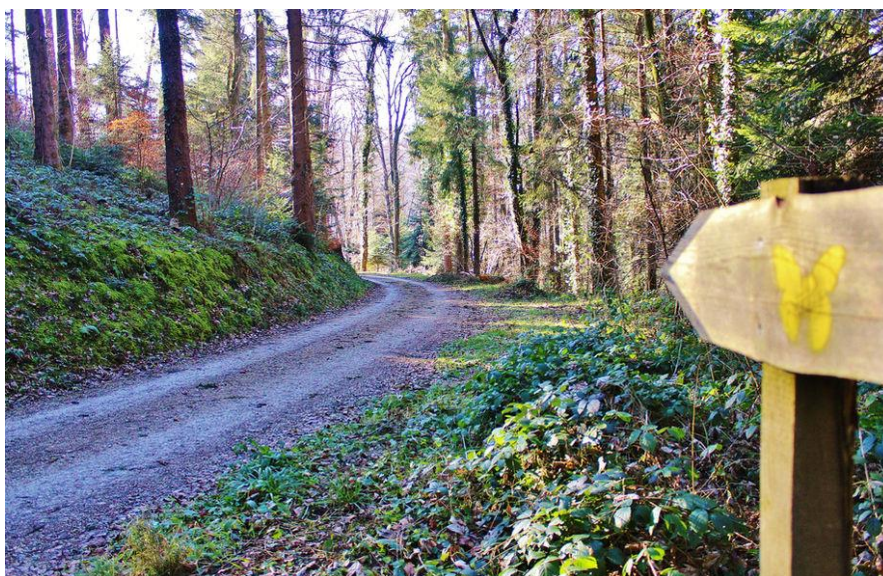
Si vous aimez cuisiner, nous serions ravis de recevoir vos pâtisseries pour garnir notre stand gourmand.

Par ailleurs, l'organisation d'un tel événement ne serait pas possible sans l'aide précieuse de bénévoles. Si vous souhaitez participer à cette belle aventure humaine, nous vous invitons à vous inscrire via notre site internet <https://www.crossdespapillons.ch/> (rubrique bénévoles), ou à prendre contact avec notre responsable, Loïc Burdet, au 076 388 32 80.

Merci d'avance pour votre enthousiasme et votre engagement. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux le dimanche 27 septembre 2026 pour cette nouvelle édition pleine d'énergie et de bonne humeur !



Le comité du Cross des Papillons



USY ATHLÉTISME
YVERDON-LES-BAINS

Cross des Papillons
usy

Cross des Papillons

Dimanche 27 septembre 2026
à Cronay



Cross Classique 12.7km
La Ronde des Corbeaux 4.6km
P'tit Cross 1.3km / 2.6km
La Marche des Papillons 4.6km

FOREVER
PORTE BONHEUR

RAIFFEISEN

panorama
PROFIL LINE

USY ATHLÉTISME
YVERDON-LES-BAINS

Cross des Papillons
usy

Pour t'inscrire !

aux courses :



www.crossdespapillons.ch

au bénévolat :



CHOLLY SA
CONSTRUCTION BOIS
Charpente
Rénovations
Couverture
Ferblanterie

Caillilli frères
SANITAIRE CHAUFFAGE
FERBLANTERIE COUVERTURE
1350 ORBE
TEL: 024 441 20 75 Fax: 024 441 11 87

2M
ingénierie civile sa

Schenker
Storen

DINCCHAPÉ
CHAPES • BÉTON CIRÉ • ISOLATIONS

VILLVERT
ENTREPRISE GÉNÉRALE

UDÏTIS
by Sequotech

TECB
REPARATION, ENTRETIEN & MODERNISATION
1000 YVERDON • 1000 YVERDON • 1000 YVERDON

panorama
PROFIL LINE

RAIFFEISEN

VOTRE CONFORT: NOTRE PRIORITÉ.

FOREVER
PORTE BONHEUR

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

23.08.2026 :	Culte à Cronay - Paroisse de Pomy – Gressy – Suchy
04-05.09.2026 :	Tour de Jeunesse – Société de Jeunesse
22.09.2026 :	Café-papote - Municipalité
27.09.2026 :	Cross des Papillons – USY Athlétisme
31.10.2026 :	Soupe à la courge - Société de gymnastique féminine
20.11.2026 :	Souper de soutien - Société de Jeunesse
27.11.2026 :	Café-papote - Municipalité
05.12.2026 :	Téléthon - Société de Jeunesse



Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été

